



DEVELOPPEMENT SOCIAL
DES TERRITOIRES ET
PREVENTION

APPEL A CANDIDATURES CONTRAT DE VILLE

2025

Diffusé par

**Communauté d'agglomération du
pays de Grasse**

En collaboration avec

Ville de Grasse

CAF06

Préfecture des Alpes-Maritimes

Sommaire

Sommaire	02
Introduction	03
Les priorités locales de l'appel à candidatures	04
Les axes transversaux	05
Les critères d'examen des dossiers	06
Co-Financement du projet	07
Modalités de dépôt	08
En cas de report	09
Calendrier	10
Contacts et référents	11
Contact communauté d'agglomération du pays de Grasse	12

LA POLITIQUE DE LA VILLE, UNE POLITIQUE DE COHÉSION URBAINE ET DE SOLIDARITÉ, NATIONALE ET LOCALE.

De **nombreux acteurs** sont impliqués à travers la politique de la ville : L'Etat, la CAF, la ville de Grasse, la CAPG, les associations, les bailleurs sociaux, le conseil citoyen et les habitants. **Un objectif en commun**, réduire les inégalités entre les territoires, revaloriser les quartiers les plus en difficultés et favoriser l'égalité des chances.

Avec la démarche « **Quartiers 2030** » le nouveau contrat de ville 2024 – 2030 est actif à Grasse depuis le mois d'avril 2024. Ce dispositif fondé sur trois piliers :

Zonage actualisé, contractualisation resserrée et participation citoyenne; renforce la place des habitants dans l'investissement pour leurs quartiers.

Ainsi, des concertations citoyennes ont été menées sur le territoire et ont permis de faire émerger des priorités locales.

En tant qu'acteur associatif, vous êtes nombreux à porter des idées et des projets en faveur des habitants des quartiers **Grasse Grand centre** et **les Fleurs de Grasse**.

Nous encourageons à travers cet appel à candidatures pour l'année 2025 les actions **co-construites** pouvant être réalisées en **collaboration** avec plusieurs associations, artistes, entreprises, établissements publics, fondations, collectifs.



L'éducation pour tous

Inclure dans votre projet l'accès à la **culture**, au **sport**, le soutien à la **jeunesse**. Les actions de prévention, éducatives, citoyennes visant le "**aller vers**". Afin de mobiliser les populations dans des parcours de réussite.

Les transitions

Accompagner les habitants dans la **transition écologique** (alimentation locale de qualité, biodiversité, mobilités douces) **transition numérique** (lutte contre la fracture numérique, éducation aux usages) **santé** (accès aux offres de soin, de prévention, promotion du bien-être etc...).

Le cadre de vie

Favoriser l'**intergénérationnelle**, les rencontres avec les seniors, les initiatives **citoyennes** en faveur du **vivre ensemble**.

Le développement économique et l'entrepreneuriat

Renforcer l'accès des habitants aux dispositifs de **droit commun**, consolider l'insertion et l'activité économique, apporter les **offres des entreprises** auprès des **demandeurs d'emploi**. Créer des possibilités d'avenir via l'**emploi**, la **formation**, l'**insertion**.



Des axes transversaux



EGALITE POUR TOUS

VALEURS REPUBLICAINES & CITOYENNETE

COHESION SOCIALE



Critères d'examen

Critères de validation

- Le projet bénéficie aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire.
- Le projet respecte le contrat d'engagement républicain.
- Le projet est élaboré en **partenariat** et complète les actions existantes.
- Le projet mobilise les acteurs locaux et en adéquation avec les besoins identifiés.
- Le projet prévoit une évaluation de l'impact aussi bien quantitatif que qualitatif.
- En cas d'actions reconduites, le projet indique les évolutions au regard des résultats de l'année précédente.

Clauses d'inéligibilités

- Le projet propose des actions à caractère commercial, politique ou syndical.
- Le projet propose des actions se déroulant sur le temps scolaire.
- La structure à moins d'un an d'existence.



Co-Financement du projet

Le financement contrat de ville est un financement prévu pour des projets expérimentaux qui nécessitent un **complément des crédits via le droit commun par exemple** :

La **CAF** des Alpes-Maritimes collabore avec les collectivités pour renforcer les services aux familles, en se concentrant sur le rééquilibrage territorial, l'accès aux droits et aux services, et le soutien aux familles vulnérables. Dans le cadre de la Politique de la ville 2025, la Caf participe à des projets visant à répondre aux besoins des quartiers prioritaires, en favorisant l'utilisation des dispositifs existants et en soutenant des initiatives innovantes.

Elle soutiendra des actions dans plusieurs domaines :

- **Petite enfance** : déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).
- **Enfance et jeunesse** : réduction des inégalités d'accès aux activités péri et extrascolaires, accès aux vacances, et promotion de l'autonomie des jeunes à travers l'éducation aux médias et au numérique.
- **Parentalité** : soutien aux parents, en particulier sur les questions liées à la scolarité.
- **Animation de la vie sociale** : soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale, ainsi qu'à des actions favorisant la participation des habitants et la cohésion sociale.

L'objectif global est de répondre aux besoins des habitants et de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers concernés.



→ L'Etat

Le Fonds de développement pour la Vie Associative (FDVA)

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

DILCRAH (Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et à la haine anti-LGBT)

MILDECA (Lutte contre les drogues et addictions)

→ La CAF 06

→ La Ville de Grasse

→ CAPG



Modalités de dépôt



**AVANT LE JEUDI 19 DECEMBRE
2024**



SUR LA PLATEFORME DAUPHIN

Cliquez ci-dessus pour avoir accès à la plateforme

CO-FINANCEMENT OBLIGATOIRE

- **Etape 1**

Le dossier est validé par les référents de territoire et déposé sur DAUPHIN.

- **Etape 2**

N'oubliez pas de spécifier le co-financement de la CAPG, de la CAF ou de la Ville de Grasse :

A) Télécharger votre dossier **CERFA** depuis DAUPHIN

B) **Déposer sur le site web de la CAPG via le lien suivant.** Dans l'onglet "Formulaire de demande de subvention"

Sélectionner dans le menu déroulant "Domaines d'intervention", la thématique "Politique de la Ville / Prévention de la délinquance."

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ou non travaillé en amont avec les partenaires sera rejeté.

Les associations **ESA** et **APPASCAM** vous accompagneront tout au long de la saisie sur DAUPHIN et vérifieront la recevabilité administrative de votre dossier.

Rappel : Les frais de structure des associations (loyer, location...) ne peuvent pas dépasser 10% du total accordé.



Report d'actions 2024 sur 2025

En cas de **non réalisation ou réalisation partielle** du projet financé pour 2024.

Il est indispensable de demander un **report de financement** par courriel auprès de tous les financeurs avant le **31 décembre 2024**.

Toute demande de report de financement doit être argumentée et doit rappeler l'intitulé de l'action. **L'organisme demandeur devra également fournir un calendrier prévisionnel.**



Audrey SINTES
Cheffe de service

Pôle politique de la ville, égalité des territoires et lutte contre les discriminations DDETS 06

audrey.sintes@alpes-maritimes.gouv.fr



Marie GIACCONE
Cheffe de service adjointe

Pôle politique de la ville, égalité des territoires et lutte contre les discriminations DDETS 06

marie.giaccone@alpes-maritimes.gouv.fr

Calendrier

➔ Lancement Appel à candidatures

Par email et mise en ligne sur les sites de la Préfecture, de la CAPG et des partenaires

21 octobre 2024

- Lancement par mail
- Ouverture de la plateforme DAUPHIN

➔ Accompagnement

Via ESA, APPASCAM, Chef de projet Contrat de Ville Maxime MARTINO. Le guide DAUPHIN sera mis à votre disposition

Jusqu'au 19 décembre 2024

- Accompagnement dépôt de la demande de subvention sur DAUPHIN.

➔ Echanges

Echanges entre les associations, le chef de projet contrat de ville, la déléguée du préfet, la ville de Grasse ainsi que les référents CAF pour avis.

Du 21 octobre au 19 décembre 2024

- Durant ces périodes d'échanges l'accompagnement est maintenu.

➔ Réponses

Réponses positives ou négatives pour la demande de financement des projets.

Début 2025

- Retour par email et courrier

➔ Financement

Versement de la subvention via mandat bancaire sur le RIB fourni par l'organisme.

A partir de juin 2025

- Par acompte ou par versement total



Contacts Référents



Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse – DSTP

Maxime MARTINO

mmartino@paysdegrasse.fr 06 10 07 63 49

Chargée de suivi administratif
& financier

Florence SIBILLE

fsibille@paysdegrasse.fr 04 89 85 60 12



Chef de service Cohésion
Sociale et Urbaine

Tayeb EL AIER

tayeb.elaiier@ville-grasse.fr

Ville de Grasse



Caisse d'Allocations
Familiales des Alpes-
Maritimes

Mireille HANTISSE

mireille.hantisse@caf06.caf.fr

Mathieu BERTUCAT

mathieu.bertucat@caf06.caf.fr



DDETS 06

Pôle Politique de la ville, égalité
des territoires et lutte contre les
discriminations

Magali MASONI

magali.masoni@alpes-maritimes.gouv.fr



APPASCAM

Véronique PECHENET

veronique.pechenet.appascam@orange.fr

04 92 13 79 74



ESA

Pierre TEDESCHI

p.tedeschi@collectif-esa.org

04 22 48 06 19



**Maxime
MARTINO**

Communauté
d'agglomération
du Pays de
Grasse

A votre écoute

Service DSTP
Chargé de projet Contrat de Ville

 mmartino@paysdegrasse.fr

 06 10 07 63 49